

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit mars, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	Finances	Vote du compte administratif budget commune année 2018	
	Finances	Vote du compte de gestion budget commune année 2018	
	SPA	Convention fourrière	
	Occupation domaine public	Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS	
	SDE 24	Bilan énergétique bâtiment de la Poste	
	Stèle commémorative	Demande de participation financière à une stèle commémorative des sapeurs-pompiers du centre de secours de St Magne de Castillon	
	Participation citoyenne	Protocole participation citoyenne	
	Véhicule de la Commune	Vente camion benne	

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 13 mars 2019.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, Josette LAGORCE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Aurélie COMBESCAOT, Franck POURTAL, Florentine POUCHIN, Sébastien BAGGIO

Absents excusés : Sophie BUYTAERT, Alain BATAAC, Cédric MEYROU, Hélène DENOST

Absents non excusés : Francis CARNET GUILLOT,

Procurations : Alain BATAAC à Josette LAGORCE
Sophie BUYTAERT à Florentine POUCHIN
Cédric MEYROU à Jean-Luc RABOISSON
Hélène DENOST à Marie-Catherine ROHOF

Secrétaire de séance : Josette LAGORCE

Approbation du compte rendu du 30 janvier 2019

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- **Vote du compte administratif budget de la Commune année 2018**
- **Vote du compte de gestion budget de la Commune année 2018**
- **Convention fourrière SPA**
- **Redevance occupation domaine public ENEDIS**
- **Bilan énergétique bâtiment de la Poste par le SDE 24**
- **Demande de participation financière à une stèle commémorative des sapeurs-pompiers du centre de secours de St Magne de Castillon**

- Participation citoyenne gendarmerie
- Vente camion benne

Communauté de Communes

Commissions et syndicats

- Convention partenariat AXA mutuelle communale

Bulletin Municipal et agenda des manifestations

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE ANNEE 2018

Délibération

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du compte administratif du budget principal de la Commune pour l'année 2018, est invité à l'adopter conformément aux documents transmis.

Monsieur le Maire quitte la salle et Mme Josette LAGORCE, doyenne d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Le compte administratif 2018 du budget de la Commune est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE ANNEE 2018

Délibération

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2018 du budget principal de la Commune ;

-prend acte de la présentation du compte administratif

-constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion

-arrête les résultats définitifs

Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONVENTION FOURRIERE SPA ANNEE 2019

Délibération

Le Maire propose de reconduire comme chaque année, la convention fourrière entre la Commune et la SPA, à raison de 0,75 € par habitant, soit 1 077,75 € pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler cette convention.

REDEVANCE D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ENEDIS

Délibération

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'indexation de la redevance annuelle d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au conseil :

-de calculer la redevance selon le mode de calcul appliqué pour les communes de moins de 2 000 habitants

-somme forfaitaire de 153 € x par le coefficient pour l'année 2019 soit 1.3659

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
- accepte de percevoir la somme de 209 € pour l'année 2019 pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants.

BILAN ENERGETIQUE BATIMENT DE LA POSTE

Délibération

Le conseil municipal a décidé d'adhérer au service énergie du SDE 24

A ce titre, un diagnostic énergétique d'un ou plusieurs bâtiments communaux peut-être réalisé.

Ce dernier doit permettre, à partir d'une analyse des données du site, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie pour nous amener à décider des investissements appropriés.

Le diagnostic énergétique sera réalisé par un bureau d'étude spécialisé (ALTERA) choisi lors d'une consultation organisée par le SDE 24. Cette étude d'un coût de 501 € TTC sera ensuite facturée à notre Commune par le SDE 24, déduction faite de la participation du SDE 24.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-donne un avis favorable pour faire réaliser le diagnostic énergétique des bâtiments suivants :

-logement de la Poste

-s'engage à faire accompagner le prestataire par la ou les personnes impliquées au quotidien dans la gestion technique et ou énergétique des bâtiments considérés

-inscrit au budget les dépenses programmées

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

PARTICIPATION FINANCIERE STELE A LA MEMOIRE DES SAPEURS-POMPIERS DE ST MAGNE DE CASTILLON

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant de l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Castillon pour faire édifier dans l'enceinte du centre d'incendie et de secours, un monument à la mémoire de toutes celles et ceux qui ont servi sur notre territoire, le corps des sapeurs-pompiers.

Ce monument a un coût que l'Amicale ne pourra pas couvrir seule, c'est la raison pour laquelle afin de mener à bien ce projet, l'amicale des sapeurs-pompiers sollicite une participation financière de notre Commune.

Le Maire propose de participer à hauteur de 50 €

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité cette participation

PARTICIPATION CITOYENNE

Délibération

Dans le cadre du dispositif de participation citoyenne le Maire propose au Conseil Municipal de signer un protocole avec les services de Gendarmerie.

Le dispositif de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur environnement, et en encourageant la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier (cambriolages ou incivilités).

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la Commune (opération tranquillité vacances, opérations tranquillité séniors)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de signer le protocole de participation citoyenne suite aux informations de la Gendarmerie Nationale.

VENTE CAMION BENNE DE LA COMMUNE

Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau camion, l'ancien camion benne de la Commune immatriculé AD 643 JC a fait l'objet d'une reprise par le garage BOR de Lamothe Montravel pour la somme de 4 755,97 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire d'inscrire au budget cette recette et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Convention partenariat santé communale : Le Maire informe le conseil que la Sté d'assurance AXA propose un partenariat avec la Commune pour une mutuelle santé communale.

Le conseil demande un temps de réflexion et reporte sa décision à une réunion ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES

Elections Européennes : le Maire informe le conseil que les prochaines élections européennes se dérouleront le 26 mai prochain.

Chasse aux œufs : la chasse aux œufs de pâques pour les enfants se déroulera le lundi 22 avril à 11 h 00 dans le terrain devant la Mairie ou dans la cour de l'école en cas de pluie.

Cantine scolaire : Mme LAGORCE informe le conseil que la Sté Approvision, centrale de référencement en produits alimentaires propose au conseil un partenariat pour négocier les prix pour les achats du restaurant scolaire.

Bulletin municipal : Mme POUCHIN informe l'assemblée que le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

Salle multi-activités : Monsieur BAGGIO rappelle qu'il convient d'installer des poubelles et des distributeurs papiers dans les sanitaires de la salle multi-activités.

Ecole : Madame ROHOF signale que l'académie a acté un dédoublement de la classe des CE1 à la prochaine rentrée scolaire. Cependant ce poste sera effectif au vu du nombre d'enfants scolarisés dans cette classe.

Chemin du Platan : Monsieur le Maire signale que suite aux travaux d'enfouissement des réseaux les habitants du Platan ne peuvent plus emprunter momentanément ce chemin.

Le Maire propose de faire la prochaine réunion du conseil municipal le lundi 08 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 00

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAAC	absent	Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST	Absente	Cédric MEYROU	absent
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent